

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	--	--	---	--

**COMITE DES PECHEES CONTINENTALES ET DE L'AQUACULTURE POUR
L'AFRIQUE**

DIX-HUITIEME SESSION

Bamako, Mali, 26–28 novembre 2019

**LA PROMOTION / LA MISE EN ŒUVRE LES DIRECTIVES VOLONTAIRES SUR
LA PÊCHE ARTISANALE DANS LES PÊCHES INTÉRIEURE ET LES SECTEURS
L'AQUACULTURE**

Résumé

Ce document d'information présente une vue d'ensemble des Directives volontaires pour la sécurisation de la pêche artisanale durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (les Directives SSF) et souligne l'importance de soutenir leur mise en œuvre dans les pêches intérieures en Afrique.

Les directives du SSF ont été élaborées dans le cadre d'un processus consultatif et approuvées par le Comité des pêches de la FAO (COFI) en 2014. Les lignes directrices du SSF sont uniques en ce qu'elles constituent le premier instrument international entièrement consacré à la pêche artisanale. Le champ d'application des lignes directrices du DOCUP s'étend à la fois à la pêche maritime et à la pêche continentale et couvre l'ensemble de la chaîne de valeur. Ils sont mentionnés dans la section sur la pêche artisanale du Cadre politique et de la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Union africaine et sont donc étroitement liés au cadre politique régional.

La CIFAA et ses membres ont l'occasion de promouvoir la mise en œuvre des directives de la SSF afin d'accroître la contribution de la pêche continentale à petite échelle à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux moyens de subsistance durables. Parmi les domaines nécessitant une attention particulière, mentionnons les suivants :

Reconnaître les droits fonciers coutumiers légitimes et veiller à ce que les communautés de pêcheurs artisanaux aient un accès sûr aux ressources halieutiques et aux terres dont elles dépendent pour assurer leur subsistance.

Renforcer les organisations de pêche artisanale, y compris les plates-formes sous-régionales d'ANE, pour donner aux communautés de pêche continentale une voix plus forte dans les processus de prise de décision et de politique, en accordant une attention particulière aux femmes et à leurs organisations.

Soutenir les activités de transformation et de commerce du poisson et réduire les pertes après récolte, tant sur les marchés locaux que dans le commerce régional.

Renforcer la collaboration régionale sur les masses d'eau partagées ainsi que la coordination intersectorielle des bassins hydrographiques.

Le Comité est invité à :

Examiner la voie à suivre en ce qui concerne la pêche à petite échelle dans la région Afrique en ce qui concerne les droits fonciers, le renforcement des organisations de pêche à petite échelle, en particulier les organisations de genre, les systèmes actuels de transformation et de commerce du poisson pour une meilleure collaboration sur les plans d'eau et les bassins.

I. INTRODUCTION

1. La pêche à petite échelle est un secteur dynamique et diversifié, qui mobilise les hommes et les femmes tout au long de la chaîne de valeur et fournit de la nourriture et des emplois à des centaines de millions de personnes dans le monde. La pêche artisanale représente environ la moitié des prises mondiales de poisson et emploie plus de 90 pour cent des pêcheurs et des travailleurs de la pêche, dont environ la moitié sont des femmes. Plus de la moitié des personnes employées dans les chaînes de valeur de la pêche dans les pays en développement travaillent dans la petite pêche intérieure. Le rôle important de la pêche artisanale pour le bien-être humain et le développement durable semble être de plus en plus reconnu, en particulier dans les pays en développement, en raison de sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des possibilités qu'elle offre d'éradiquer la pauvreté. Pourtant, la pêche à petite échelle a tendance à ne pas être abordée de manière adéquate, tant en ce qui concerne la gestion des ressources que dans une perspective plus large de développement social et économique. Les communautés de pêcheurs continuent d'être marginalisées et ne sont pas toujours impliquées dans les décisions qui influencent leur vie et leur avenir.
2. Les Directives volontaires pour la sécurisation de la pêche durable à petite échelle dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives SSF) ont été élaborées pour remédier à cette situation. Les lignes directrices du SSF sont uniques en ce qu'elles constituent le premier instrument international entièrement consacré à la pêche artisanale. Le champ d'application des lignes directrices du DOCUP s'étend à la fois à la pêche maritime et à la pêche continentale et couvre l'ensemble de la chaîne de valeur.
3. La pêche continentale joue un rôle important dans l'approvisionnement en poisson et la subsistance des populations. En Afrique, la production de la pêche continentale a été estimée à 2 860 131 tonnes en 2015. Le sous-secteur apporte une contribution importante à l'approvisionnement alimentaire, à la sécurité alimentaire et à la nutrition en fournissant une quantité estimée à 2,56 kg/habitant/an. La pêche dans les eaux intérieures est essentiellement artisanale, mais certaines pêcheries de la région des lacs africains peuvent être considérées comme des pêcheries à grande échelle.
4. La contribution et la valeur de la pêche artisanale, en particulier de la pêche continentale, sont souvent sous-estimées. La mise en œuvre des directives du Forum aux niveaux national et local, avec l'appui des politiques et des processus stratégiques mondiaux et régionaux, renforcera la reconnaissance et la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire, à l'élimination de la pauvreté et aux moyens de subsistance durables.

I. Les lignes directrices de la SSF

5. Les lignes directrices du SSF ont été élaborées dans le cadre d'un processus participatif et quelque 4 000 représentants de la pêche artisanale et autres parties prenantes dans plus de 120 pays ont été directement impliqués, partageant leurs points de vue et apportant leur contribution au contenu du présent document. Le texte a été examiné par les membres de la FAO lors d'une Consultation technique de la FAO, qui s'est tenue en mai 2013 et février 2014, et le document a été approuvé par la trente et unième session du Comité des pêches de la FAO (COFI) en juin 2014. Les lignes directrices du SSF représentent donc un consensus mondial sur les principes et les orientations pour la gouvernance et le développement de la pêche à petite échelle.
6. Les lignes directrices du SSF sont basées sur les normes internationales en matière de droits de l'homme en vue de parvenir à une gouvernance responsable des pêches et à un développement durable. Elles s'appliquent à la pêche artisanale dans les eaux marines et intérieures, à tous les acteurs - hommes et femmes - tout au long de la chaîne de valeur et ont une portée mondiale, mais avec une attention particulière pour les besoins des pays en développement. Les lignes directrices du SSF s'adressent à tous les acteurs du secteur et visent à guider et à encourager les gouvernements, les communautés de pêcheurs et les autres parties prenantes à travailler ensemble et à assurer une pêche artisanale sûre et durable au

profit des pêcheurs artisanaux, des travailleurs de la pêche et de leurs communautés ainsi que de la société en général.

7. Les lignes directrices du SSF complètent le Code de conduite pour une pêche responsable, en soutenant ses principes et dispositions généraux. Elles sont étroitement liées aux Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les Directives sur la tenure), approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en 2012, et aux Directives volontaires sur la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les Directives sur le droit à l'alimentation, 2004). Ils contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 14 et sa cible 14b (Assurer l'accès des petits pêcheurs artisanaux aux ressources et aux marchés marins) mais aussi les SGD 1 Pas de pauvreté, 2 Faim zéro, 5 Egalité des sexes, 12 Consommation et production responsables, 13 Action climatique, et 16 Paix, justice et institutions fortes.
8. Les lignes directrices de la SSF sont structurées en trois parties :
 - La première partie (chapitres 1 à 4) précise les objectifs, la nature, la portée et les principes directeurs des directives, ainsi que leur relation avec les autres instruments internationaux.
 - La deuxième partie (chapitres 5 à 9) aborde des domaines thématiques clés, notamment la pêche responsable et la gouvernance de la tenure, mais aussi d'autres sujets intersectoriels cruciaux.
 - La partie 3 (chapitres 10 à 13) fournit des orientations et des recommandations pour la mise en œuvre sur la manière de créer un environnement favorable.
9. Les lignes directrices du SSF couvrent des thèmes spécifiques à la pêche tels que la gouvernance responsable des régimes fonciers et la gestion durable des ressources, mais aussi le développement social, l'emploi et le travail décent, la chaîne de valeur, l'après-récolte et le commerce, l'égalité des sexes, les risques de catastrophe et le changement climatique. Reconnaissant la complexité des moyens d'existence de la pêche à petite échelle, les lignes directrices du SSF promeuvent des approches holistiques de la gouvernance et du développement, intégrant la nécessité d'une utilisation durable des ressources et du développement social et économique.
10. Les lignes directrices de la SSF soulignent que des droits fonciers sûrs, équitables, socialement et culturellement appropriés aux ressources halieutiques et à la terre dans la zone côtière/de front de mer sont essentiels pour assurer et faciliter l'accès à la pêche, aux activités connexes (y compris la transformation et la commercialisation), au logement et aux autres activités de subsistance des petites communautés dépendantes des pêches. Ils appellent à une gestion responsable des écosystèmes aquatiques et des ressources halieutiques par le biais d'approches participatives telles que la cogestion.
11. Les lignes directrices de la SSF vont au-delà des questions strictement liées à la pêche et fournissent également des orientations sur les conditions socio-économiques des petits pêcheurs, des travailleurs de la pêche et de leurs communautés. Les lignes directrices du FSS traitent donc de questions telles que l'éducation, les services de santé, les services financiers, la protection sociale, les infrastructures publiques et autres services publics.
12. Les directives SSF reconnaissent le sous-secteur post-récolte comme un lien essentiel entre la récolte et les consommateurs. Un secteur post-récolte qui fonctionne bien est un élément fondamental d'un système alimentaire durable. Dans la plupart des pays à faible revenu, les femmes prédominent dans le secteur post-récolte et jouent un rôle fondamental en veillant à ce que leurs familles et leurs consommateurs aient plus largement accès à la nourriture, mais elles rencontrent de nombreux obstacles et n'ont souvent pas les mêmes droits et possibilités que les hommes. Dans les pêches intérieures, les femmes sont plus nombreuses à participer à la pêche que dans les pêches maritimes. L'autonomisation des femmes est la clé d'une pêche durable à petite échelle et les lignes directrices du SSF abordent spécifiquement la nécessité

d'améliorer l'égalité des sexes dans toute la chaîne de valeur de la pêche. Sur la base des lignes directrices du SSF, des orientations ont été élaborées pour améliorer l'égalité des sexes dans le secteur de la pêche artisanale : Vers une gouvernance et un développement des pêches à petite échelle équitables entre les sexes - Manuel.

13. Les lignes directrices du SSF reconnaissent également la vulnérabilité de la pêche artisanale (tout au long de la chaîne de valeur) aux impacts du changement climatique et des catastrophes. Ils encouragent l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans spécifiques pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, les interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes, ainsi qu'un soutien direct aux petites communautés de pêcheurs qui sont touchées.
14. Les lignes directrices du FSS fournissent des orientations sur la manière de mettre en œuvre les principes et les recommandations qu'elles contiennent par la cohérence des politiques, la mise en œuvre institutionnelle et le soutien à la mise en œuvre, l'information, la recherche et la communication, le renforcement des capacités et le soutien et le suivi. La FAO soutient la mise en œuvre des Directives du SSF par la sensibilisation (produits de communication et vulgarisation), le renforcement de l'interface science-politique (production de connaissances et appui à la réforme des politiques), l'autonomisation des parties prenantes (renforcement des capacités et des institutions), la mobilisation des partenaires et la promotion des efforts de collaboration.
15. Dans le cadre de la sensibilisation et du soutien à la planification de la mise en œuvre des lignes directrices de la SSF, un certain nombre d'ateliers régionaux ont été organisés. Ceux qui couvrent les pays africains comprennent les ateliers tenus à Oman (Proche-Orient et Afrique du Nord), en Éthiopie (Afrique de l'Est), à Maurice (Afrique australe et région de l'océan Indien), et au Sénégal (Afrique occidentale et centrale). Plusieurs de ces ateliers ont souligné l'importance particulière de la pêche continentale à petite échelle pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

II. La voie à suivre pour la pêche artisanale africaine dans les eaux intérieures

16. L'information et les statistiques sur la pêche continentale à petite échelle sont souvent déficientes et le secteur est généralement ignoré ou négligé dans les débats politiques et mondiaux sur la sécurité alimentaire. La pêche continentale à petite échelle est confrontée à des défis sous la forme de la concurrence d'autres secteurs économiques, des impacts du changement climatique et des changements démographiques. Il convient également de noter qu'il existe de nombreuses ressources aquatiques intérieures qui sont partagées par deux ou plusieurs pays et que, par conséquent, les aspects régionaux de la pêche continentale à petite échelle sont importants. Les organismes régionaux des pêches existants, comme l'Organisation des pêches du lac Victoria (OPFLVL) et l'Autorité du lac Tanganyika (ALT), ont un rôle important à jouer.
17. L'un des principes fondamentaux des lignes directrices du SSF est la participation des acteurs de la pêche artisanale eux-mêmes aux processus de gouvernance et de développement. L'Union africaine reconnaît la nécessité d'assurer la représentation des parties prenantes, en particulier la pêche artisanale, dans les processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques dans le cadre du Cadre politique et de la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, qui comporte une section spécifique sur la pêche artisanale. Par l'intermédiaire de ses institutions, le Bureau interafricain des ressources animales de l'UA (UA-BIRA) et l'Agence de développement de l'UA (AUDA-NEPAD), l'UA a appuyé la création de plates-formes d'acteurs non étatiques (ANE) à cette fin. Ces plates-formes sont relativement récentes et auraient encore besoin d'un développement et d'un soutien institutionnels pour devenir pleinement fonctionnelles. Il est important de veiller à ce que la pêche continentale à petite échelle soit représentée de manière appropriée sur ces plateformes.

18. La CIFAA et ses membres ont l'occasion de promouvoir la mise en œuvre des directives de la SSF afin d'accroître la contribution de la pêche continentale à petite échelle à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux moyens de subsistance durables. Parmi les domaines nécessitant une attention particulière, mentionnons les suivants :
- Reconnaître les droits fonciers coutumiers légitimes et veiller à ce que les communautés de pêcheurs artisanaux aient un accès sûr aux ressources halieutiques et aux terres dont elles dépendent pour assurer leur subsistance.
 - Renforcer les organisations de pêche artisanale, y compris les plates-formes sous-régionales d'ANE, pour donner aux communautés de pêche continentale une voix plus forte dans les processus de prise de décision et de politique, en accordant une attention particulière aux femmes et à leurs organisations.
 - Soutenir les activités de transformation et de commerce du poisson et réduire les pertes après récolte, tant sur les marchés locaux que dans le commerce régional.
 - Renforcer la collaboration régionale sur les masses d'eau partagées ainsi que la coordination intersectorielle des bassins hydrographiques.